

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016

DELIBERATIONS

Subvention au Tennis Club

Monsieur le Maire présente la proposition d'attribution de subvention :

- TENNIS CLUB : 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité (une abstention), de verser la subvention proposée ci-dessus.

Règlements intérieurs services cantine- garderie et transports scolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUY Daniel, adjoint au Maire en charge des affaires scolaires. Ce dernier présente les règlements intérieurs cités en objet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les règlements intérieurs des services garderie-cantine et des transports scolaires.

Prix du concours des maisons fleuries 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du concours des maisons organisé par la commune et propose la répartition des prix comme suit :

- Un premier prix : 1 * 85 € = 85 €
- Un deuxième prix : 1 * 65 € = 65 €
- Six troisième prix : 6 * 45 € = 270 €
- Dix quatrième prix : 10 * 25 € = 250 €
- Onze encouragements : 11 * 15 € = 165 €, soit un total de 835 €

Ces bons sont à retirer chez le fleuriste Maison HANRAS avant le 01 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les montants et la répartition des prix ci-dessus.

Règlement intérieur d'utilisation de la grande salle commune de la maison des associations

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement intérieur cité en objet.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce dit règlement.

Electrification du clocher de l'église de Iges

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY, adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier propose de faire entreprendre des travaux d'électrification du clocher de l'église de Iges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire électrifier le clocher de Iges.

Approbation de l'organigramme de la commune

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 07 novembre 2016,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'organigramme de la commune de Glaire. Il propose au conseil de le valider.

Le conseil municipal, après exposé et après en avoir délibéré et décide à l'unanimité d'adopter l'organigramme proposé.

Retraits de délibérations entachées d'illégalité

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame la Sous-Préfète de Sedan le 26 octobre dernier, dans lequel il est mentionné que les délibérations n°2016/56 relative aux compteurs d'électricité et n°2016/57 relative aux compteurs de gaz, sont entachées d'illégalité, car les dits compteurs sont la propriété des autorités organisatrices de la distribution d'électricité et de gaz. Or la commune de Glaire a transféré la compétence « autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité et de gaz (AOD) » à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes, conformément à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dès lors la commune n'est plus compétente pour intervenir en la matière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (une abstention) décide de retirer les délibérations n°2016/56 et n°2016/57.

Travaux supplémentaires dans la cour de la maison des associations

Monsieur le Maire expose la nature des problèmes rencontrés lors des travaux et donne la parole à Monsieur NAPARTY, adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier informe le conseil municipal que lors des travaux de réfection de la cour de la maison des associations, des anomalies ont été décelées sur les réseaux d'assainissement « eaux pluviales et usées ». De ce fait des travaux supplémentaires doivent être engagés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser des travaux supplémentaires d'assainissement dans la cour de la maison des associations.

DIVERS

Points sur les travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY Michel, Adjoint au Maire en charge des travaux afin de faire un point sur l'avancement des travaux. Ce dernier indique que les travaux suivants, réalisés en régie sont terminés : création d'une trappe d'accès au réseau électrique à la maison des associations, ouverture et isolation de l'extension de la réserve de la salle des sports sur l'existante, réalisation d'un passe plat entre la réserve de la cuisine de la salle polyvalente et la salle des sports. L'enduit de l'extension de la réserve de la salle des sports ainsi que le revêtement de la cour de l'école maternelle confiés aux entreprises sont terminés.

Exercice inondation 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY Michel, Adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier informe le conseil municipal, qu'un exercice inondation a été réalisé dernièrement en lien avec l'EPAMA. Ce dernier a permis de remettre à jour, les données relatives à la commune, ainsi que l'organigramme.

Fête communale

Monsieur le Maire donne la parole à Madame WANWETS WINKEL Sylviane. Cette dernière fait un compte rendu de la dernière commission des fêtes, lors de laquelle, il a été envisagé de décaler la date de la fête communale 2017, au week-end des 24 et 25 juin. Les forains actuels seraient disponibles et d'autres pourraient s'installer. Il est proposé de faire un sondage, en déposant des bulletins dans les boîtes aux lettres des habitants, afin de recueillir leur avis.

Levé topographique chemin de Villette et rue du Maréchal Foch

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la consultation pour le levé topographique cité en objet, le cabinet Vannier qui est le moins disant, a été retenu pour un montant de 2 490, 00 € H.T..